



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE BULLETIN COMMUNAL

Laval, le 22 février 2024

### **Nouveau système d'information sur les armes (SIA) :**

Chasseurs, n'attendez pas le début de la saison pour créer votre compte dans le SIA !

**Le nouveau système d'information sur les armes est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs depuis le 8 février 2022. La déclaration et la gestion des armes pour les chasseurs sont entièrement dématérialisées.**

### Ouverture du SIA pour les Tireurs sportifs !

A compter du 27 février 2024, les tireurs sportifs devront également ouvrir leur compte détenteur.

La création de votre compte personnel est obligatoire sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr> avant le 31 décembre 2024 pour conserver votre droit à détenir des armes.

Cette démarche est indispensable pour continuer à détenir une arme (quand bien même elle aurait fait l'objet d'une déclaration ou autorisation administrative antérieurement) ainsi que pour effectuer à l'avenir une transaction (achat, vent, échange, reprise). A défaut, une procédure de dessaisissement des armes, éléments et munitions sera susceptible d'être mise en œuvre.

### Besoin d'aide ?

La préfecture organise des permanences au pôle armes, situé 16 place Jean Moulin à Laval, sur rendez-vous (02 43 01 52 17 ou [pref-armes@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-armes@mayenne.gouv.fr)).

Les espaces France Services, au plus près de votre domicile, peuvent également vous accompagner pour la création de votre compte. [https://anct-carto.github.io/france\\_services/](https://anct-carto.github.io/france_services/)

Vous pouvez également, le cas échéant, trouver de l'aide auprès de votre fédération ou d'un armurier.

### Vous ne pouvez pas vous déplacer ? une solution existe !

Le pôle armes de la préfecture propose également de créer votre compte SIA par courrier (Préfecture de la Mayenne – BOPSI – 46 rue Mazagran – 53015 Laval cedex) ou par mail sur : [pref-53-sia@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-53-sia@mayenne.gouv.fr)

### **Cabinet de la préfète**

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

